COMPLÉMENT À LA FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ SELON LÉGISLATION SUISSE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Dénomination commerciale :	ProTec DLC 2A
Code commercial :	AQ609999
Utilisation :	Désembouant acide à action rapide pour circuits fermés
Fournisseur:	Groupe E Entretec SA Route du Madelain 6 CH-1753 Matran
Tél. :	+41 26 466 70 80
Fax :	+41 26 466 71 00
N° d'appel d'urgence :	+41 26 466 70 80 (24h/24)
Courriel :	info@entretec.ch
Coordonnées responsable produits chimiques et fiches de données sécurité :	M. Pierre-Avril Payot Tél. : 026 467 70 28 ou 079 213 35 45 Mail : pierre-avril.payot@entretec.ch
Numéro d'appel d'urgence :	Centre Suisse d'Information Toxicologique CH-8032 ZÜRICH
Tel.:	+41 44 251 51 51
Numéro du centre des toxiques :	145
Date de rédaction :	15 juillet 2013
Date de révision :	-

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures techniques :	Pas de mesure technique spéciale.
Valeur(s) limite(s) d'exposition :	Acide citrique (CAS 77-92-9)
VLE :	aucune valeur
VME :	Aucune valeur
Protection des jeunes travailleurs :	L'emploi de cette préparation dans le cadre professionnel par des jeunes de moins de 18 ans est interdite (voir rubrique 15).
Equipement de protection individuel :	
Protection respiratoire :	N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
Protection des mains :	Gants de protection résistants aux composés en présence. Matériaux compatibles : • Néoprène, PVC, caoutchouc naturel, nitrile, PVA Matériaux non compatibles : • aucun
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité avec protection latérale selon norme EN 166.
Protection du corps :	Vêtements de protection contre le risque chimique selon la norme DIN 14605 ; chaussures de protection (DIN EN 13832-2/3).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Risque pour l'environnement:
Aucun risque particulier pour l'environnement n'est identifié à ce jour.

Elimination
Les restes de produits non utilisés doivent être remis à un centre de collecte spécialisé si possible dans leur emballage d'origine muni de leur étiquette. **Ne pas déverser dans une canalisation d'égout ou dans l'environnement.**

Emballages vides
Les emballages non nettoyés munis de leur étiquette doivent être éliminées par un repreneur agréé, conformément aux prescriptions légales.
En vue de leur réemploi ou recyclage, les emballages vides peuvent être rincés à l'eau ; les eaux de rinçage seront déversées à l'égout après contrôle du pH et neutralisation si nécessaire.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Prescriptions nationales Suisses

- Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs	L'ordonnance sur les jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et l'ordonnance du DFE sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2), les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent être occupés à des tâches impliquant l'emploi de cette préparation que si l'office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le secrétariat d'état à l'économie (SECO) ont octroyé une dérogation en ce sens.
- Ordonnance sur la protection de la maternité	N'entre pas dans la catégorie des produits particulièrement dangereux pour la mère et l'enfant selon l'ordonnance sur la protection de la maternité et la liste des VLE de la CNA
- Annexe 1 de l'ordonnance sur la protection de l'air OPair	Ne contient aucun composant soumis à une valeur limite d'émission
Annexe 1 de l'ordonnance sur sur les accidents majeurs OPAM	Soumis pour des seuils quantitatifs (SQ) supérieurs à 200'000 kg
- Interdictions et restrictions selon l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques ORRChim	Ne contient aucun composant soumis à l'ORRChim et ses annexes.
- Ordonnance sur les produits biocides (OPBio)	N'entre pas dans la catégorie des produits biocides

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : AQUAPROX DLC 2A

Code du produit : AQ609999

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : AQUAPROX.

Adresse : 6, Rue Barbès .92305.LEVALLOIS PERRET.FRANCE.

Téléphone : 33 (1) 41 34 14 00. Fax : 33 (1) 41 34 14 34.

www.aquaprox.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange.

Phrases de risque :

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	Nom	Classification	%
CAS: 77-92-9 EC: 201-069-1	CITRIC ACID	GHS07, Wng Xi H:319 R: 36	2.5 <= x % < 10

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Retirer le sujet de la zone poluée. Faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec les yeux :

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. En cas d'irritation persistante des yeux, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon par précaution. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d´autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d´éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement inappropriés :

- Aluminium

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L´EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l´exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	3.90 . Acide faible.
Point d'ébullition :	100 °C.
Intervalle de point d'éclair :	PE > 60°C
Pression de vapeur :	Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).
Densité :	> 1
Hydrosolubilité :	Soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau :	-1.7
Viscosité :	<50 mPa.s à 20°C
Point/intervalle de fusion :	200 °C.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	150 °C.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :
- le gel

10.5. Matières incompatibles

Les base fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Toxicité aiguë :

légèrement irritant (estimation).

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

légèrement irritant (estimation).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

légèrement irritant (estimation).

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
R 36	Irritant pour les yeux.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -